



Bulletin d'Information sur la Violence et les Blessures des Enfants à Madagascar (données 2018 des CSB)

Ce Bulletin d'Information sur la Violence et les Blessures des Enfants à Madagascar, a pour objectif d'informer semestriellement, à travers des données officielles et de portée nationale, les divers acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant

La loi 2007-023 sur les droits et la protection des enfants définit en son article 67 la maltraitance comme « toutes formes de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques ou morales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation y compris la violence sexuelle perpétrées sur un enfant par ses parents, ses représentants légaux ou toute autre personne. Sont assimilées à la maltraitance toutes sanctions prises à l'encontre des enfants au sein de la famille, des écoles, de la communauté lorsqu'elles portent atteinte à son intégrité physique ou morale.

ainsi que la population sur la situation des violences subies par les enfants. Les données sont issues du système d'information sanitaire (GESIS) du Ministère de la Santé Publique, plus précisément des données du tableau 4 du Rapport mensuel d'activité des Centres de Santé de Base (CSB) dans les 115 districts sanitaires

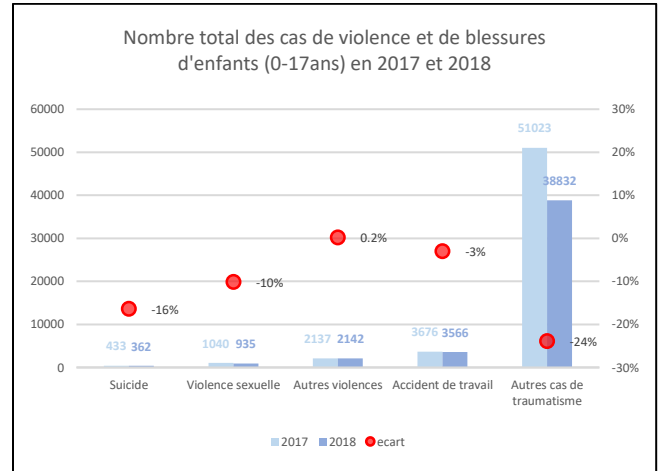
des 22 régions de Madagascar. Produit des travaux d'amélioration du système de données de routine du Ministère de la Santé Publique, ce bulletin donne des informations permettant de mieux comprendre la réalité des enfants au quotidien et ainsi de mieux orienter l'élaboration de politiques et programmes afin de lutter contre la violence envers les enfants.

Par type

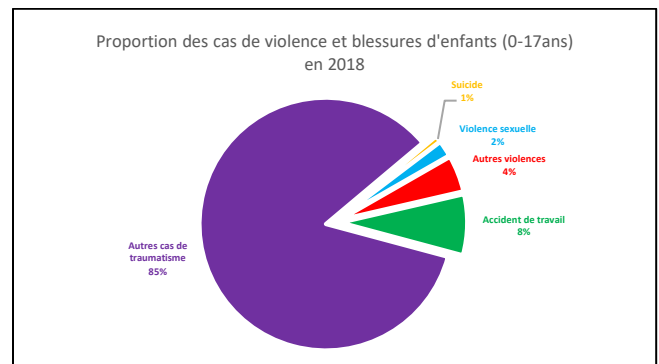
En 2018, 45 837 enfants victimes de violence ou de blessures ont été reçus en consultation externe au niveau des centres de santé de base pour violences et/ou accidents. Une baisse de 21% est constatée par rapport aux données de 2017. Cette variation du nombre des consultations externes est due à la baisse des cas dans les catégories :

- « autres cas de traumatismes » (38 832 cas, -24%),
- tentatives de suicide (362 cas soit -16%),
- violence sexuelle (935, -10%)
- et les «accidents de travail» (3566 cas, -3%).

Seul le nombre des cas enregistrés dans la catégorie «autres violences» a relativement stagné (2 142 cas, +0,2%).



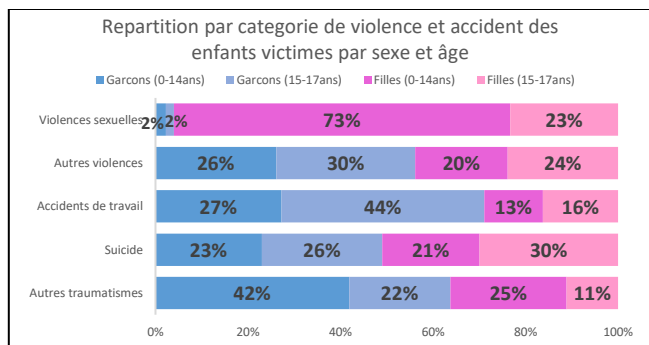
En termes de proportions, les cas « Autres cas de traumatismes » demeurent les plus fréquentes (85%) suivis des cas d'accidents de travail qui montent à 8% des cas reçus (6% en 2017). Les cas dans la catégorie violences représentent 6% de l'ensemble dont le tiers concerne des cas de violence sexuelle. Les cas de tentatives de suicide représentent 1% des cas traités.



Par âge et sexe

La tendance en 2018 suivant l'âge et le sexe ne varie guère par rapport aux chiffres de l'année précédente. Globalement, toutes catégories confondues, les garçons sont les plus concernés par les violences, les accidents et les traumatismes (63% des cas traités au niveau des CSB).

Les cas reportés relatifs à la violence sexuelle concerne surtout les filles (96% des 935 cas) dont la majorité est âgée de moins de 14 ans (73% des cas recensés).



Dans la catégorie « autres violences » les garçons représentent 56% des victimes.

Les accidents du travail concernent surtout les garçons qui représentent 71% des victimes. Cela dit, il est à noter que la proportion de filles victimes d'accident de travail a augmenté par rapport aux chiffres de l'année précédente en progressant de 27% à 29%. Les garçons âgés entre 15 et 17ans demeurent les plus affectés (44% des cas).

En 2018, Avec 51% des cas, il y a eu plus de tentatives de suicide de filles que de garçon (50% en 2017). Bien que ce soit les adolescents dans la tranche d'âge 15-17ans qui sont les plus concernés par ce problème (205 sur les 362 cas), il est à noter que les enfants âgés entre 0-14ans représentent 44% des cas recensés.

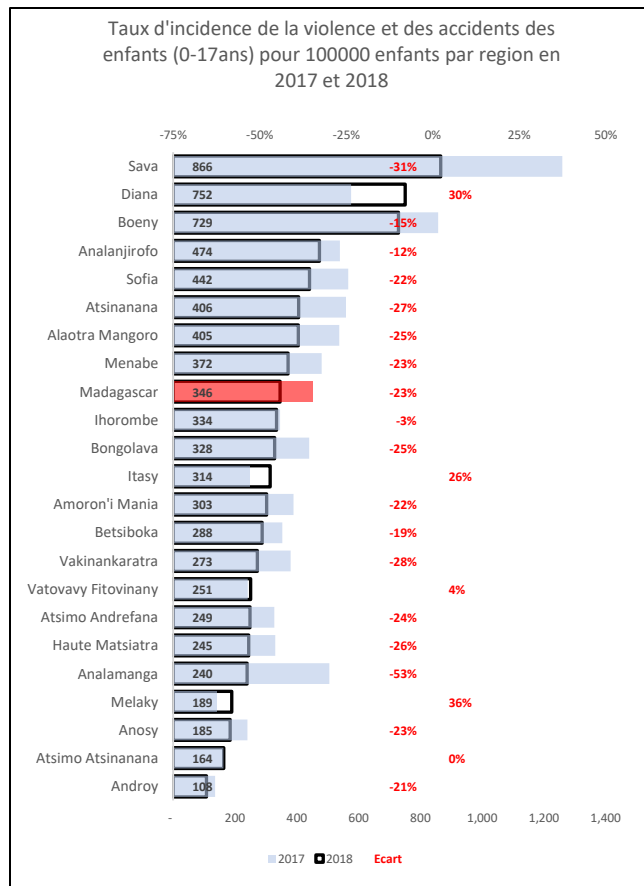
Dans la catégorie « autres cas de traumatismes », les garçons sont les plus nombreux avec 62% des cas dont 2/3 sont âgés de moins de 15ans.

Par région

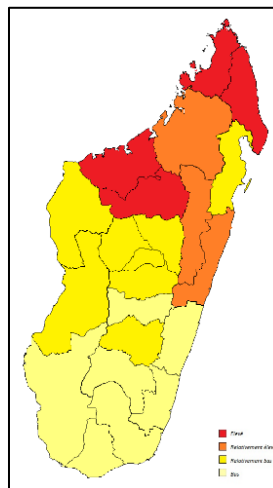
Le taux d'incidence¹ national de la violence et des accidents d'enfants est estimé à 346 pour 100000 enfants. Dans les régions **Sava** (866 cas pour 100000 enfants habitants la région), **Diana** (752), et **Boeny** (729), le taux est supérieur au double de la moyenne nationale. **Analanjirifo** (474), **Sofia** (442), Atsinanana (406), **Alaotra Mangoro** (405) et **Menabe** (372) ont aussi des taux qui dépassent la moyenne nationale. Par rapport aux chiffres de l'année précédente, le classement des régions a fort taux de violence et d'accident reste globalement inchangé; cependant, il est à remarqué une baisse du taux dans la majorité des régions (17 sur 22). La baisse est d'ailleurs très marquée dans certaines régions telles que Analamanga (-53%), Sava (-31%), Vakinankaratra (-28%), Atsinanana (-27%) ou Bongolava (-25%). Parallèlement, une augmentation élevée du taux

¹ Le taux d'incidence est calculé à partir des nombres de nouveaux cas d'enfants de 0 à 17 ans victimes recensés au niveau des CSB rapporté au nombre des enfants de la même tranche d'âge vivants dans la région. La valeur est ramenée pour 100000 enfants.

d'incidence a été remarquée dans les régions Melaky (+36%), Diana (+30%), Itasy (+26%).



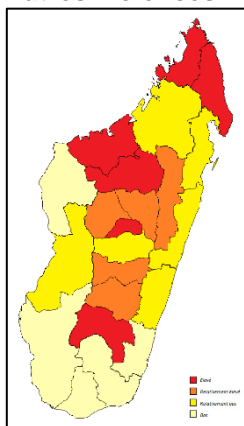
Violences sexuelles



Le taux d'incidence national des violences sexuelles sur enfants est estimé à 7 cas pour 100.000 enfants pour l'année 2018, soit en baisse par rapport au taux de l'année précédente qui était de 8/100000. Le classement par quartile montre que quatre régions sont dans la catégorie à taux élevé : **Diana, Boeny, Sava et Betsiboka**². Tandis que les régions **Sofia, Atsinanana et Alaotra Mangoro** ont des taux relativement élevés par rapport à la moyenne nationale.

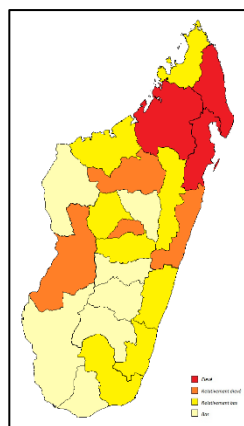
² Les taux d'incidence calculés pour chaque région sont classés suivant des quartiles dont la valeur médiane est le taux d'incidence national.

Autres violences



Pour les autres formes de violences telles que physique et émotionnelle, le taux d'incidence national est estimé à 16 cas pour 100.000 enfants. La moitié des régions de Madagascar a un taux supérieur à cette valeur nationale. Les régions **Sava, Boeny, Diana, Itasy, Betsiboka et Ihorombe** sont classées parmi les régions à taux élevé tandis que **Bongolava, Haute Matsiatra, Analamanga, Alaotra Mangoro et Amoron'i Mania** ont des taux relativement élevés.

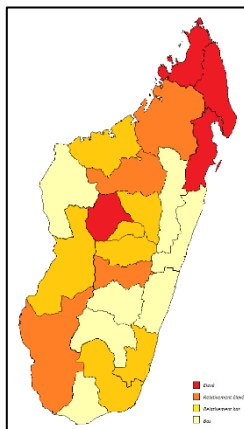
Accidents de travail



Le taux d'incidence national des accidents de travail d'enfant est estimé à 27 cas pour 100.000 enfants pour l'année 2018. Trois des régions longeant le littoral Est (Sava, Analanajirofo et Atsinanana) avec Sofia, Betsiboka, Itasy et Menabe ont les taux d'incidence des accidents de travail des enfants les plus élevés de l'île. Bien qu'en baisse par rapport au taux de l'année 2017 (127) la région **Sava** reste toujours avec le taux d'incidence le plus élevé avec

112 cas d'accidents de travail d'enfants sur 100.000 enfants vivant dans la région (soit 4 fois le taux national), suivie d'**Analanjirofo** (76 cas) et **Sofia** (42 cas).

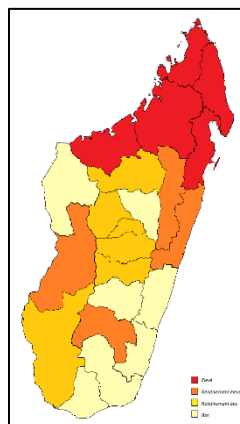
Suicide



Le taux d'incidence national des tentatives de suicide est estimé à 3 cas pour 100.000 enfants pour l'année 2018 (inchangé par rapport à l'année précédente). Comme l'an passé, la région Sava garde la première place avec un taux de 9 pour 100000 enfants suivi de près par Bongolava (9), Diana (6) et Analanajirofo (6). En termes d'effectif des cas de tentative de suicide, rien que dans les cinq régions de Sava, Analamanga, Analanajirofo, Sofia et Bongolava

il est compte plus de la moitié des 362 cas comptabilisés pour l'année.

Autres cas de traumatismes



Le taux d'incidence de la catégorie « autres cas de traumatisme » est estimé à 293 cas pour 100.000 enfants pour l'année 2018. La carte montre que ce sont les régions de la partie Nord de Madagascar qui ont les taux les plus élevés : **Diana** (668 cas sur 100000), **Sava** (667 cas sur 100000), **Boeny** (653 cas sur 100000), **Sofia** (373 cas sur 100000) et **Analanjirofo** (372 cas sur 100000). Suivent ensuite les régions **Alaotra Mangoro,**

Atsinanana, Menabe et Ihorombe qui présentent des taux considérés relativement élevés.

Limitation de l'analyse

Pour apprécier au mieux les chiffres contenus dans ce bulletin, il est important de préciser les limites suivantes :

Limites et portées des données

Les analyses faites dans le cadre de ce bulletin se cantonnent aux données issues de la base de données GESIS du Ministère de la Santé Publique sur le nombre d'enfants reçus en consultation externe au niveau des CSB publics et privés pour les cas de violences et d'accidents. Les informations reprises ici n'incluent pas les cas pris en charge au sein des hôpitaux ni ceux des centres de prise en charge intégrée pour victimes de violences sexuelles (1038 cas de violences sexuelles prises en charge au niveau des 4 Centre Vonjy en 2018). Il se peut donc que les chiffres ne reflètent pas forcément l'amplitude réelle de la violence envers les enfants

Image partielle de l'ampleur de la violence

En raison de sa sensibilité, la violence est souvent cachée par les victimes et leurs familles. Il peut être aussi difficile pour les enfants de signaler un cas. Les données disponibles n'informent pas sur les causes des traumatismes. Il est alors difficile d'affirmer si ces derniers sont accidentels ou délibérés. Des catégories comme « autres violence » ou « autres formes de traumatisme » ne permettent pas de distinguer s'il s'agit de violence émotionnelle ou de violence physique et au sein de chacune de ces catégories la nature même de la violence, son intensité, ses impacts etc. Par ailleurs il est fréquent que les enfants soient exposés à une combinaison de plusieurs violences comme la violence sexuelle et physique. Sur la base du système mis en place, seulement un seul type de violence peut être enregistré conduisant à une sous-estimation de l'ampleur et de la complexité du problème.

Bulletin d'Information sur la Violence et les Blessures des Enfants à Madagascar

Région	Ensemble		Violence sexuelle		Autres violences		Accident du travail		Suicide		Autres trauma		Population 0-17ans ³
	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	
Alaotra Mangoro	2 391	405	60	10	99	17	152	26	6	1	2 074	351	590 565
Aoron'i Mania	1 335	303	19	4	72	16	29	7	13	3	1 202	273	440 961
Analamanga	4 316	240	92	5	302	17	110	6	40	2	3 772	209	1 801 469
Analanjirifo	2 982	474	40	6	79	13	479	76	38	6	2 346	373	629 556
Androy	563	108	3	1	3	1	35	7	1	0	521	100	519 723
Anosy	817	185	4	1	8	2	68	15	8	2	729	165	441 500
Atsimo Andrefana	2 022	249	17	2	39	5	117	14	24	3	1 825	225	812 043
Atsimo Atsinanana	990	164	17	3	35	6	153	25	10	2	775	128	605 004
Atsinanana	3 032	406	66	9	72	10	269	36	11	1	2 614	350	745 979
Betsiboka	549	288	24	13	49	26	55	29	6	3	415	218	190 553
Boeny	3 481	729	89	19	161	34	104	22	9	2	3 118	653	477 333
Bongolava	930	328	13	5	62	22	60	21	26	9	769	272	283 188
Diana	2 879	752	75	20	119	31	102	27	24	6	2 559	668	383 030
Haute Matsiatra	1 868	245	42	5	143	19	68	9	6	1	1 609	211	763 906
Ihorombe	586	334	8	5	43	25	7	4	2	1	526	300	175 230
Itasy	1 520	314	33	7	142	29	144	30	13	3	1 188	245	484 100
Melaky	353	189	13	7	11	6	14	8	1	1	314	169	186 319
Menabe	1 271	372	23	7	54	16	104	30	6	2	1 084	317	341 461
Sava	5 209	866	106	18	358	60	676	112	57	9	4 012	667	601 192
Sofia	3 510	442	83	10	98	12	330	42	34	4	2 965	373	794 863
Vakinankaratra	2 961	273	74	7	105	10	262	24	20	2	2 500	231	1 084 405
Vatovavy Fitovinany	2 272	251	34	4	88	10	228	25	7	1	1 915	212	904 755
Madagascar	45 837	346	935	7	2 142	16	3 566	27	362	3	38 832	293	13 257 135

Conclusions et pistes d'actions

L'année 2018 a été marquée par une baisse des consultations externes d'enfants pour cause de violences ou blessures. La baisse concerne surtout la catégorie « autres traumatismes », « suicide » et « violence sexuelle ». Une analyse approfondie est nécessaire afin de mieux comprendre cette situation. Les résultats de l'enquête nationale MICS 2018 révèlent que 7,1% des filles âgées de 15-19ans ont subi des violences physiques au cours des 12 mois précédents l'enquête (durant la même période, 3,5% des filles de 15-19ans ont été victimes de violences sexuelles). Les chiffres montrent aussi que les régions du nord affichent comme l'année précédente, les taux les plus élevés. Cela indique que la violence et les blessures des enfants y sont certes très fréquentes mais aussi que la population de ces régions à accès et utilise les services de santé disponibles⁴.

La prise en charge d'un enfant victime nécessite la mobilisation et la coordination de multiples acteurs de la protection de l'enfant. Les CSB jouent un rôle important dans ce mécanisme de protection et de prise en charge des enfants. En effet, outre la prise en

charge médicale, le personnel de santé compte parmi les personnes qui sont témoins de violence et donc ont l'obligation de signaler les cas de violence et d'exploitation auprès des autorités compétentes (article 69 de la loi 2007-023 sur les droits et la protection de l'enfant). Parallèlement, une sensibilisation de la population sur les droits des enfants mais aussi le signalement des cas de violence et d'exploitation au sein des communautés est nécessaire.

Pour plus d'information, contacter:
Ministère de la Santé Publique
 Dr Harisoa Julie Norovoahangy
 Directeur des Études et de la Planification
harisoajulie@yahoo.fr

UNICEF Madagascar
 Nicolette Moodie
 Chef de Section Protection de l'enfant
nmoodie@unicef.org

³ Calcul réalisé à partir des projections RGPH, INSTAT.

⁴ Le taux d'accouchement dans un établissement de santé est un indicateur proxy pour mesurer l'utilisation par les ménages des services de santé disponibles. Selon le MICS 2018, si la moyenne nationale des accouchements dans des établissements de santé est de 38,7%, dans les régions du nord le taux est généralement plus élevé tandis que dans les régions du sud il est bas (14,5% à Atsimo Atsinanana).